

Commune d'Incourt



INCOURT, 16 mars 2026

CONVOCATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **au Centre du Patrimoine et de la Ruralité - Place Kest, 1 à Incourt le 25 mars 2026 à 19h30.**

19h30 : Présentation de la zone de police par le Chef de corps.

SEANCE PUBLIQUE

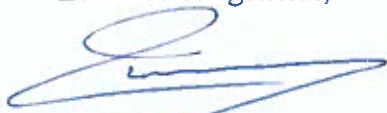
- 1) Administration générale - Démission d'un membre du Conseil communal - Prise d'acte.
- 2) Administration générale - Vérification et validation des pouvoirs d'un conseiller communal en remplacement d'un conseiller communal démissionnaire.
- 3) Administration générale - Remplacement d'un conseiller démissionnaire au sein du Conseil de Police - Modification de la liste des membres effectifs - Prise d'acte.
- 4) Affaires générales - Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz (AIEG) - Remplacement d'un conseiller démissionnaire - Représentant communal - Décision.
- 5) Affaires générales - ASBL Centre Régional d'Intégration du Brabant wallon (CRIBW) - Remplacement d'un conseiller démissionnaire - Représentant communal - Décision.
- 6) Affaires générales - ECETIA Intercommunale SCRL - Remplacement d'un conseiller démissionnaire - Représentant communal - Décision.
- 7) Affaires générales - Assemblée générale de l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) - Remplacement d'un conseiller démissionnaire - Représentant communal - Décision.
- 8) Affaires générales - Intercommunale Pure de Financement du Brabant wallon (IPFBW) - Remplacement d'un conseiller démissionnaire - Représentant communal - Décision.

- 9) Finances - Accord-cadre 2023-2027 en vue d'études d'ouvrages de lutte contre les inondations - Lot 1 - Attribution sous la responsabilité du Collège communal - Ratification.
- 10) Finances - Mise en conformité électrique de la yourte - Travaux complémentaires pris sous la responsabilité du Collège - Ratification.
- 11) Plan de Cohésion Sociale - Rapport financier 2025 - Approbation.
- 12) Finances - Manifestation d'intérêt pour l'adhésion à l'accord-cadre pour la fourniture de café issu du commerce équitable - Décision.
- 13) Finances - Manifestation d'intérêt pour l'adhésion à l'accord-cadre pour la fourniture de véhicules de service - Décision.
- 14) PCDR - Rapport annuel "Opération Développement Rural" - Année 2025 - Projets mis à jour le 13 février 2026 - Pour approbation.
- 15) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2026.

HUIS CLOS

Par ordonnance,

Le Directeur général,


D. ROOMAN



Le Bourgmestre,


B. MALEVE

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.